



Doc. 512

20 avril 1956

Fonctionnement des groupes politiques

Proposition de Directive

déposée par M. Roger MOTZ et d'autres membres de l'Assemblée

PROPOSITION DE DIRECTIVE¹

L'Assemblée charge le Bureau et le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement normal des groupes politiques pendant les sessions de l'Assemblée.

Signé (voir au verso)

1. Voir 12e séance, 21 avril 1956 (adoption de la proposition de directive) et Directive 94.



Signé:

MOTZ Roger, Belgique